

Secrétariat général

Circulaire n° 2005-76 du 24 novembre 2005 relative à divers indices et index : ingénierie, produits de marquage routier, transport routier, végétaux et graines, bâtiment, travaux publics

NOR : *EQUG0510358C*

Circulaires complétées par la présente circulaire : circulaire n° 74-101 de 18 juin 1974, circulaire n° 99-09 du 4 février 1999.

Le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer à Monsieur le vice-président du conseil général des ponts et chaussées ; Messieurs les coordonnateurs des missions d'inspection générale territoriale ; Monsieur le chef de la mission interministérielle d'inspection du logement social ; Monsieur le coordonnateur de la mission d'inspection spécialisée des ouvrages d'art ; Messieurs les directeurs d'administration centrale ; Monsieur le président de la mission de contrôle des sociétés concessionnaires d'autoroutes ; Monsieur le chef de l'inspection du travail des transports ; Monsieur le haut fonctionnaire de défense ; Madame et Messieurs les préfets de région (directions régionales de l'équipement, délégations régionales du tourisme, centres d'études techniques de l'équipement de Méditerranée, du Sud-Ouest, de Nord, Picardie, de Lyon, de l'Est, de l'Ouest et de Normandie-Centre, centres interrégionaux de formation professionnelle d'Aix-en-Provence, Arras, Clermont-Ferrand, Mâcon, Nancy, Nantes, Paris, Rouen, Toulouse et Tours, laboratoires est et ouest parisiens, services de la navigation du Nord-Est, du Nord - Pas-de-Calais, Rhône-Saône, de la Seine, de Strasbourg et de Toulouse, services maritimes et de navigation de Gironde, du Languedoc-Roussillon et à Nantes, services spéciaux des bases aériennes du Sud-Est, du Sud-Ouest et d'Île-de-France) ; Mesdames et Messieurs les préfets de départements (directions départementales de l'équipement, directions de l'équipement de Mayotte et de Saint-Pierre-et-Miquelon, direction de l'urbanisme, du logement et de l'équipement, services maritimes du Nord, de la Seine-Maritime, des ports de Boulogne-sur-Mer et de Calais, des Bouches-du-Rhône) ; Messieurs les directeurs des ports autonomes de Dunkerque, du Havre et du Havre-Antifer, de Marseille, de Rouen, de Nantes - Saint-Nazaire, de Bordeaux, de Strasbourg, de Paris et de la Guadeloupe ; Monsieur le directeur de l'Ecole nationale des ponts et chaussées ; Monsieur le directeur de l'Ecole nationale des travaux publics de l'Etat ; Monsieur le directeur de l'Ecole nationale des techniciens de l'équipement et messieurs les directeurs des établissements d'Aix-en-Provence et de Valenciennes de l'Ecole nationale des techniciens de l'équipement ; Monsieur le président du conseil national des transports ; Monsieur le directeur du centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques ; Monsieur le directeur du service d'études et d'aménagement touristique de la montagne ; Monsieur le directeur du centre d'études des tunnels ; Monsieur le directeur du centre national des ponts de secours ; Monsieur le directeur du service d'études techniques des routes et autoroutes ; Monsieur le directeur du service technique des remontées mécaniques et des transports guidés ; Monsieur le directeur du centre d'études techniques maritimes et fluviales ; Monsieur le directeur du laboratoire central des ponts et chaussées ; Monsieur le directeur du service technique des bases aériennes ; Monsieur le secrétaire général du secrétariat général au tunnel sous la Manche.

Je vous notifie ci-joint les valeurs :

- de l'index Ingénierie créé par le communiqué publié au *Journal officiel* du 1^{er} mars 1974 ;
- de l'index P.M.R. (produits de marquage routier) ;
- de l'indice transport routier (T.R.) ;
- des indices FP (fournitures de végétaux) et FG (fournitures de graines) ;
- des index bâtiment nationaux BT et des index travaux publics nationaux TP du mois d'août 2005.

Pour le ministre et par délégation :
*Le directeur des affaires
économiques
et internationales,
D. Bureau*

INDEX BÂTIMENT (1)
Valeur des index bâtiments nationaux
pour le mois d'août 2005
(Base 100 : janvier 1974)

DÉFINITION	CODE	VALEUR
------------	------	--------

Tous corps d'état	BT 01	686,7
Terrassements	BT 02	694,9
Maçonnerie et canalisations, à l'exception de : ossature, béton armé, carrelage, revêtements et plâtrerie :		
Blocs et briques (6)	BT 03	698,0
Ossature, ouvrages en béton armé	BT 06	650,5
Ossature et charpentes métalliques	BT 07	501,3
Plâtrerie (cloisons et enduits)	BT 08	673,2
Carrelage et revêtement céramique	BT 09	621,7
Revêtements en :		
Plastique	BT 10	864,1
Textiles (fibres artificielles ou synthétiques) (2)	BT 11	733,0
Moquette (fibres naturelles) (2)	BT 12	619,3
Mosaïque de bois collé	BT 13	598,2
Plaques de pierre naturelle sciée et produits assimilés	BT 14	709,4
Charpente bois en :		
Résineux de pays	BT 15	460,6
Résineux d'importation	BT 16	517,3
Chêne	BT 17	500,6
Menuiserie bois et sa quincaillerie :		
Intérieure (bois résineux, y compris cloisons)	BT 18	635,2
Extérieure et escaliers, en :		
Bois tropicaux	BT 19	679,1
Chêne	BT 20	594,6
Résineux d'importation	BT 21	594,0
Résineux de pays	BT 22	574,4
Parquets en :		
Résineux d'importation	BT 23	387,2
Résineux de pays	BT 24	533,9
Feuillus	BT 25	555,6
Fermetures de baies en :		
Plastique (3)	BT 26	551,3
Aluminium	BT 27	546,9
Métal ferreux	BT 28	565,4
Couverture et accessoires en :		
Ardoises de schiste	BT 30	717,1
Tuiles en terre cuite	BT 32	578,6
Tuiles en béton	BT 33	644,8
Zinc et métal (sauf cuivre) (4)	BT 34	548,3
Bardeaux d'asphalte	BT 35	562,2
Plomberie sanitaire (y compris appareils)	BT 38	862,0
Chauffage central (à l'exclusion de chauffage électrique)	BT 40	784,1
Ventilation et conditionnement d'air	BT 41	566,7
Menuiserie en :		
Acier et serrurerie	BT 42	562,3
Alliage d'aluminium	BT 43	581,0
Vitrerie, miroiterie (5)	BT 45	752,8
Peinture, tenture	BT 46	748,6

Electricité	BT 47	868,9
Ascenseurs	BT 48	734,6
Couverture et bardage en tôles d'acier, revêtement, étanchéité	BT 49	136,4
Rénovation, entretien tous corps d'état	BT 50	146,8
Menuiseries PVC	BT 51	133,1
Imperméabilité de façades	BT 52	125,7
Etanchéité asphalte multicouche	BT 53	124,6
<p>Valeur de l'indice salaire national (base 100 : octobre 1979) du mois de juillet 2005 (399,8), utilisée pour le calcul des index BT du mois d'août 2005.</p> <p>(1) Utilisation des index bâtiment (voir circulaire n° 78-118 du 5 septembre 1978).</p> <p>(2) Note concernant les index BT 11 et BT 12 (voir circulaire n° 77-161 du 14 novembre 1977).</p> <p>(3) L'index BT 26 est également applicable aux fenêtres en plastique.</p> <p>(4) Compte tenu de sa structure, l'index BT 34 doit être utilisé exclusivement pour les révisions de travaux de couverture en zinc.</p> <p>L'index BT 52 sera utilisé pour la révision des marchés relatifs à l'imperméabilité de façades.</p> <p>L'index BT 53 résulte de la fusion des index BT 36 et BT 37 (cf. circulaire n° 98-54 du 20 mai 1998).</p> <p>(5) L'index BT 44 (vitrerie) est fusionné avec l'index BT 45 (miroiterie) ; il en résulte un index unique appelé BT 45 vitrerie-miroiterie publié à partir des index BT de février 2003 (cf. circulaire du 27 mai 2003).</p> <p>(6) L'index BT 03 (maçonnerie et canalisation en béton) est fusionné avec l'index BT 04 (maçonnerie et canalisation en briques) ; il en résulte un index unique appelé BT 03 maçonnerie, blocs et briques publié à partir des index BT de juillet 2003 (cf. circulaire n° 2003-67 du 27 octobre 2003).</p> <p>L'index BT 04 est supprimé.</p>		

LES INDEX DU BÂTIMENT

ÉVOLUTION DE L'INDEX BT 01

Evolution mensuelle :

Août 2005 686,7

Juillet 2005 683,7

Variation **+ 0,44 %**

Evolution annuelle :

Août 2005 686,7

Août 2004 678,7

Variation **+ 1,18 %**

ÉVOLUTION DE L'INDICE SALAIRE UTILISÉ

Evolution mensuelle :

Août 2005 399,8 (valeur juillet 2005)

Juillet 2005 398,7 (valeur juin 2005)

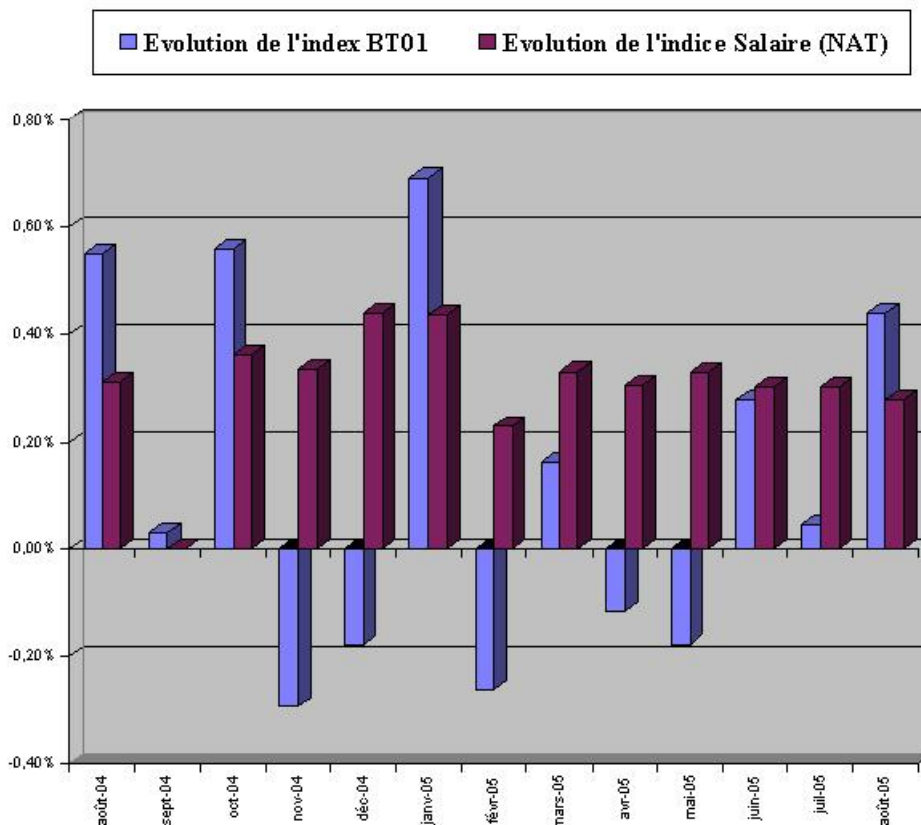
Variation **+ 0,28 %**

Evolution annuelle :

Août 2005 399,8 (valeur juillet 2005)

Août 2004 385,5 (valeur juillet 2004)

Variation **+ 3,71 %**



INDEX TRAVAUX PUBLICS (1)
 Valeur des index travaux publics nationaux
 pour le mois de août 2005
 (Base 100 : janvier 1974)

DÉFINITION	CODE	VALEUR
Index général tous travaux	TP 01	529,1
Ouvrages d'art en site terrestre, fluvial ou maritime et fondations spéciales	TP 02	521,9
Terrassements généraux	TP 03	553,3
Sondages et forages	TP 04	489,4
Travaux en souterrains traditionnels (1)	TP 05a	105,1
Travaux en souterrains en tunnelier (1)	TP 05b	105,6
Draguages fluviaux	TP 06	492,0
Routes et aérodromes avec fournitures	TP 08	556,9
Routes et aérodromes sans fournitures	TP 08 bis	566,8
Travaux d'enrobés	TP 09	609,5
Travaux d'enrobés (fabrication et mise en œuvre sans fournitures)	TP 09 bis	551,7
Travaux d'entretien des voiries et aérodromes	TP 09 ter	146,4
Canalisations, égouts, assainissement et adduction d'eau avec fourniture tuyaux (2)	TP 10a	105,9
Canalisations, égouts, assainissement et adduction d'eau sans fourniture tuyaux	TP 10 bis	573,0
Canalisations grande distance et irrigation avec fourniture de tuyaux (3)	TP 11	111,3
Réseaux d'électrification	TP 12	462,2
Charpentes et ouvrages d'art métalliques	TP 13	412,3
Travaux immergés par scaphandriers	TP 14	107,4

(1) L'index TP 05 a été décomposé en 2 index (TP 05 a « les travaux traditionnels » et TP 05 b « les travaux au tunnelier »).

(2) L'index TP 10 a remplacé les index TP 10-1, TP 10-3, TP 10-4, TP 10-5.
 (3) L'index TP 11 remplace les index TP 11-1, TP 11-2, TP 11-4 et TP 11-5.
 Suppression des index TP 05, TP 07, TP 10-1, TP 10-3, TP 10-4, TP 10-5, TP 11-1, TP 11-2, TP 11-4, TP 11-5.

INDEX TRAVAUX PUBLICS

ÉVOLUTION DE L'INDEX TP 01

Evolution mensuelle :

Août 2005 529,1

Juillet 2005 525,8

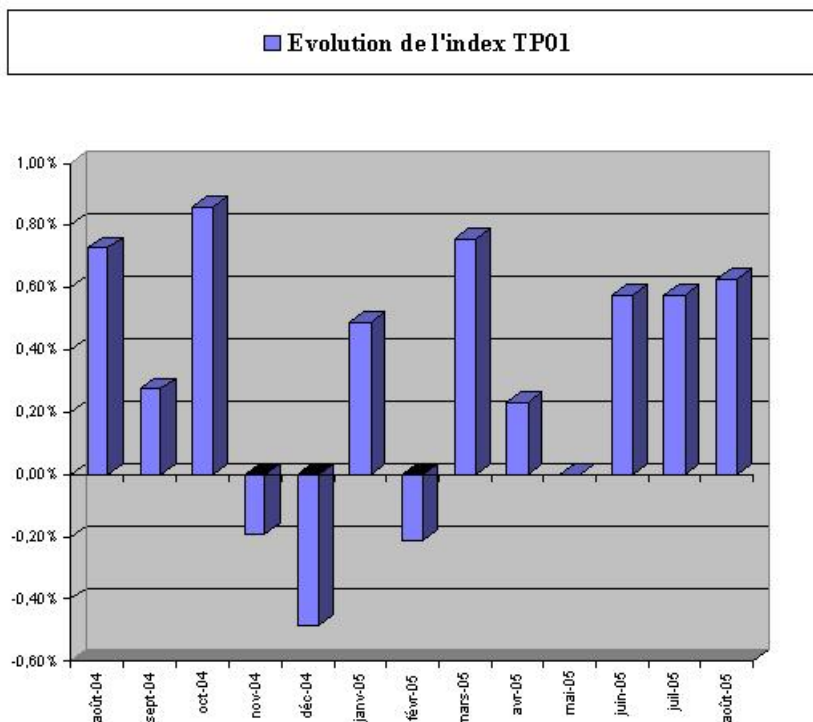
Variation + 0,63 %

Evolution annuelle :

Août 2005 529,1

Août 2004 511,0

Variation + 3,54 %



INDICE TRANSPORTS ROUTIERS « TR »

Base 100 : janvier 1988

(Cf. circulaire du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie du 5 octobre 1987, JO du 24 octobre 1987, et décret n° 88-638 du 6 mai 1988 abrogeant la tarification routière obligatoire [TRO], à compter du 1^{er} janvier 1988).

Septembre 2004	152,7
Octobre 2004	154,5
Novembre 2004	155,0
Décembre 2004	155,2
Janvier 2005	154,2
Février 2005	154,4
Mars 2005	156,2
Avril 2005	158,1
Mai 2005	157,5
Juin 2005	158,4
Juillet 2005	160,0
Août 2005	160,5

FRAIS DIVERS

Septembre 2004	102,9
Octobre 2004	103,6
Novembre 2004	103,2
Décembre 2004	103,4
Janvier 2005	103,4
Février 2005	104,4
Mars 2005	104,5
Avril 2005	104,0
Mai 2005	103,7
Juin 2005	103,5
Juillet 2005	104,1
Août 2005	104,3

TRAVAUX D'ESPACES VERTS, D'AIRES DE SPORTS ET DE LOISIRS

(Cf. circulaire n° 81-46 du 11 mai 1981)

FG (fourniture de graines)

Septembre 2004	119,6
Octobre 2004	107,7
Novembre 2004	107,7
Décembre 2004	107,7
Janvier 2005	108,4
Février 2005	108,4
Mars 2005	108,4
Avril 2005	114,3
Mai 2005	114,3
Juillet 2005	121,4
Août 2005	121,4

FP (fourniture de plantes)

De septembre 1989 à août 1990	184,2
De septembre 1990 à août 1991	197,0
De septembre 1991 à août 1992	202,9
De septembre 1992 à août 1993	212,6
De septembre 1993 à août 1994	217,0
De septembre 1994 à août 1995	214,5
De septembre 1995 à août 1996	213,6

De septembre 1996 à août 1997	215,0
De septembre 1997 à août 1998	220,3
De septembre 1998 à août 1999	245,1
De septembre 1999 à août 2000	266,0
De septembre 2000 à août 2001	275,1
De septembre 2001 à août 2002	291,3
De septembre 2002 à août 2003	304,9
De septembre 2003 à août 2004	328,6
De septembre 2004 à août 2005	355,1

INDEX INGÉNIERIE

Par communiqué publié au *BOCCRF* du 15 juin 2004, il a été annoncé la fin du calcul et de la publication des cinq indices « produits et services divers ». Des combinaisons adéquates d'indices INSEE remplacent chaque PDS.

L'index ingénierie est calculé suivant les indices et pondérations suivants :

- l'indice SYNTEC pour une part de 70 %.

Le Pds D (30 % de l'index ingénierie) est remplacé par :

- l'indice ICC pour une part de 3 % ;
- l'indice TCH pour une part de 14,1 % ;
- l'indice EBIC pour une part de 12,9 %.

Septembre 2004	704,2
Octobre 2004	706,3
Novembre 2004	706,2
Décembre 2004	705,5
Janvier 2005	704,7
Février 2005	707,3
Mars 2005	710,1
Avril 2005	711,3
Mai 2005	713,2
Juin 2005	715,1
Juillet 2005	716,9
Août 2005	718,1

INDEX PRODUITS DE MARQUAGE ROUTIER

(Application de la circulaire n° 99-09 du 4 février 1999 relative au remplacement de l'indice PM [produits de marquage] par l'index PMR [produits de marquage routier])

PMR (produits de marquage routier)

Base 100 : novembre 1998

Septembre 2004	136,6

Octobre 2004	136,6
Novembre 2004	139,7
Décembre 2004	139,7
Janvier 2005	139,7
Février 2005	141,0
Mars 2005	141,0
Avril 2005	141,0
Mai 2005	141,8
Juin 2005	141,8
Juillet 2005	141,8
Août 2005	140,1